

Thomas Le Roux

## **Les nuisances artisanales et industrielles à Paris, 1770-1830.**

Thèse de doctorat d'histoire sous la direction Denis Woronoff, université Paris I-Panthéon-Sorbonne, 2007, 2 vol., 814 p. Soutenue devant un jury composé de Jean-François Belhoste (EPHE), André Guillerme (CNAM), Dominique Margairaz, présidente (Université Paris I), Geneviève Massard-Guilbaud (EHESS), Denis Woronoff, directeur (Université Paris I).

---

### **Avertissement**

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

**revues.org**

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

### Référence électronique

Thomas Le Roux, « Les nuisances artisanales et industrielles à Paris, 1770-1830. », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], Thèses et HDR soutenues, mis en ligne le 10 février 2009, Consulté le 10 février 2012. URL : <http://rh19.revues.org/index3836.html>

Éditeur : Société d'histoire de la révolution de 1848  
<http://rh19.revues.org>  
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :  
<http://rh19.revues.org/index3836.html>

Document généré automatiquement le 10 février 2012. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

Tous droits réservés

**Thomas Le Roux**

## **Les nuisances artisanales et industrielles à Paris, 1770-1830.**

Thèse de doctorat d'histoire sous la direction Denis Woronoff, université Paris I-Panthéon-Sorbonne, 2007, 2 vol., 814 p. Soutenue devant un jury composé de Jean-François Belhoste (EPHE), André Guillerme (CNAM), Dominique Margairaz, présidente (Université Paris I), Geneviève Massard-Guilbaud (EHESS), Denis Woronoff, directeur (Université Paris I).

- 1 Cette thèse s'inscrit dans le dynamisme actuel d'une histoire de l'environnement en cours de formation. Si l'histoire des pollutions et des nuisances industrielles commence à être connue pour l'après 1810, date du décret sur les établissements insalubres, cela n'est pas encore le cas pour la période antérieure. Paris, ville manufacturière de premier ordre en 1830, a mis plusieurs décennies à s'industrialiser et, dès 1770, elle apparaît comme une ville pionnière dans bon nombre d'industries. Son terrain s'avère donc fécond pour en étudier les nuisances de son industrie. Le mode de régulation de ces nuisances est le fil conducteur de cette étude qui adopte un déroulement chronologique afin d'explorer l'idée de transition entre un Ancien Régime soucieux de santé publique et un XIX<sup>ème</sup> siècle industrialiste.
- 2 Le mode de régulation des nuisances de l'Ancien Régime repose sur la tradition et une prévention omniprésente. Mais plusieurs dynamiques sont à l'œuvre. A une logique réglementaire, qui se défie des nuisances de l'industrie, se superposent une volonté politique modernisatrice et une demande pressante des industriels pour un allègement des contraintes « écologiques » qui pèsent sur les implantations industrielles. Ces deux dernières dynamiques perturbent à la fin de l'Ancien Régime une régulation fondée sur la tradition.
- 3 La pratique réglementaire mise en œuvre par les autorités pour limiter les nuisances et les pollutions industrielles au XVIII<sup>ème</sup> siècle est fondée sur l'expérience et la tradition. Les modes d'intervention publique adoptent la prévention, la négociation et la répression. La police parisienne d'Ancien Régime s'avère très rétive à l'égard des nuisances de l'industrie : elle soumet l'implantation des activités de production à des règles contraignantes dont les mesures d'éloignement et les enquêtes de *commodo* et *incommodo* sont les plus utilisées. Il en résulte des localisations dont beaucoup dépendent du degré de nuisance supposé des établissements.
- 4 De nouvelles attentes de la société, notamment une sensibilité pré-hygiéniste, et des changements urbains s'opèrent à la fin de l'Ancien Régime. Une dynamique politique nouvelle apparaît ainsi sur le front de la salubrité parisienne. Elle conjugue l'attente sociale, celle des scientifiques, des médecins ou des citoyens éclairés, qui multiplient les publications sur la question des relations de l'homme à son environnement (notamment dans les espaces de travail que sont les ateliers) et une forme d'action volontariste incarnée par Lenoir, lieutenant général de police de 1775 à 1785. Mise sur la place publique, la question des nuisances artisanales et industrielles sort progressivement du cadre traditionnel de la police, bouleversant les anciennes pratiques sur un mode qui relève plus d'une logique administrative. Mais en 1789, les expérimentations modernisatrices n'ont pas abouti.
- 5 Face au règlement et à la demande de protection, les industriels ont leur propre logique. Ils sont avant tout des producteurs et les nuisances créées par leurs activités ne sont qu'un revers d'une production qu'il faut, pour la prospérité du royaume, réaliser. A une époque où l'industrie progresse dans Paris, en même temps que s'amorcent de nouveaux procédés, la poussée industrielle tente de faire modifier des modes de régulation traditionnels et contraignants. Dans les années 1770, la police est ainsi dépossédée de son pouvoir pour réguler les nuisances provoquées par l'industrie des acides forts. La dynamique économique s'affranchit progressivement des préventions à l'égard des nuisances, au nom de la raison d'Etat, d'impératifs de concurrence ou de nécessité urbaine.

- 6 La période révolutionnaire est une période de rupture : les anciennes institutions de régulation des nuisances ont disparu, ce qui fait de l'événement révolutionnaire un facteur fondamental de modification des modes de régulation. Leur réorganisation se fait dans l'improvisation et dépend beaucoup de la succession rapide des événements, ce qui impose le recours à une narration chronologique fine.
- 7 Les six premières années de la Révolution française constituent une période paradoxale. Elles oscillent entre la restauration d'anciens règlements de police et l'expérimentation de nouveaux modes de régulation. Elles choisissent parfois la radicalité dans la lutte contre les nuisances, mais omettent les mesures élémentaires de prévention. Durant toute la période, l'improvisation domine. Si les autorités locales ne manquent pas de volonté pour traiter les nuisances, la précipitation des événements révolutionnaires, les soucis d'approvisionnement et de sécurité « politique » relèguent au second plan la lutte contre les nuisances. Des lieux de concentration industrielle inédits et provisoires sont établis, par exemple sur l'île de la Cité et sur l'île de Sèvres, où se fait un usage massif d'acides sulfurique et chlorhydrique, nuisibles au voisinage. Ce qui marque la période, c'est aussi l'effacement de l'autorité de police telle qu'elle existait sous l'Ancien Régime, au profit des scientifiques qui deviennent les experts de la salubrité industrielle.
- 8 Après le temps de l'improvisation vient celui de la normalisation. Des institutions plus stables, le Bureau central puis la Préfecture de police, compilent les anciens textes règlements et les adaptent aux situations nouvelles. Mais cette restauration réglementaire se limite à quelques artisanats. Dans bien d'autres domaines, par exemple la lutte contre les incendies ou la résorption de la pollution de la Bièvre, l'inertie domine. Bien plus, au centre de Paris des manufactures d'affinage et des fonderies de métaux provoquent des plaintes multipliées, et à la périphérie de la ville apparaissent plus d'une dizaine de fabriques de produits chimiques qui ne doivent bien souvent leur tranquillité qu'à leur isolement. Sous le Directoire et le Consulat, Paris est bien malade de ses pollutions. La tension entre le progrès de l'industrie et les plaintes contre ses nuisances devient de plus en plus flagrante. De nouvelles sources d'expertises sont alors recherchées. Leur mise en place est lente ; ce n'est qu'en 1802 qu'un Conseil de salubrité est créé. En 1804, la question des nuisances industrielles est posée au niveau national. Les scientifiques de l'Institut, Chaptal et Guyton de Morveau, concluent à l'innocuité de l'industrie chimique, et réclament la protection de l'industrie, renvoyant les anciennes pratiques de santé publique, considérées comme surannées et anachroniques, à un passé dévalorisé, à l'ère du progrès et de la nouveauté. Leur rapport clôt une période durant laquelle aucune doctrine cohérente sur la régulation des nuisances artisanales et industrielles n'a pu émerger, mais durant laquelle les signes annonciateurs de modernité sous l'Ancien Régime se confirment.
- 9 Le rapport de l'Institut de 1804 soulève plus de questions qu'il n'apporte de réponses. Ses conclusions, qui tendent à prendre parti en faveur de l'industrie et à minimiser les nuisances, ne peuvent être reprises telles quelles par les autorités. Qu'en est-il des citoyens ? Leurs plaintes ne constituent-elles pas une limite implicite à l'optimisme du rapport envers l'innocuité de l'industrie ? Du reste, aucune décision politique n'est prise après l'adoption de ce rapport, auquel succède une longue décennie de débats et de questions qui témoignent du besoin pressant de règles : une action cohérente se définit peu à peu.
- 10 Après le rapport de 1804, six textes fondateurs, dont cinq d'ordre réglementaire, se succèdent jusqu'en 1815. En 1806, une ordonnance de police à Paris subordonne les implantations industrielles aux pratiques traditionnelles des enquêtes de *commodo* et *incommodo*. En 1809, un nouveau rapport de l'Institut suit une lettre du ministre de l'Intérieur. En 1810, un rapport du ministre de l'Intérieur est rédigé. Ses orientations sont scellées par le décret du 15 octobre 1810, ce dernier étant confirmé par l'ordonnance royale du 15 janvier 1815. Il est manifeste que, dans un premier temps du moins, le rapport de 1804 ne se concrétise pas. Mais pour quel arbitrage ? Le rôle du Conseil de salubrité se renforce après 1806. Il fait dorénavant parti des outils de régulation mis en place par l'autorité. Au sein de cette instance, dominée dans cette première décennie par Cadet et Deyeux, les avis divergent parfois et les débats montrent que la question des odeurs, omniprésente dans les règlements du début du XIX<sup>ème</sup> siècle, n'est pas la seule.

- 11 Les mesures des autorités de régulation aident-elles à répondre à la question de l'innocuité de l'industrie ? A Paris, c'est surtout parmi les hygiénistes du Conseil de salubrité qu'elle se pose. Non seulement le Conseil de salubrité élabore une démonstration sur la réalité ou les fantasmes de la nocuité de l'industrie, mais il définit également progressivement les critères de l'inconfort. Fumées, eaux usées, bruit, buées, vapeurs acides, une à une, les nuisances de l'industrie sont questionnées. A la Préfecture de police, les commissaires de police, les architectes et les fonctionnaires des bureaux ont aussi leur manière d'appréhender le problème des nuisances. Les cultures et les modes d'expertise ne sont pas les mêmes. Au fil des questionnements, la "décennie" 1806-1817 est celle où émerge peu à peu une doctrine cohérente de régulation. Peu à peu, l'approche des hygiénistes prend un caractère technique et unilatéral qui se substitue à la démarche ancienne de la police fondée sur la préservation des droits des citoyens. Les conclusions du Conseil de salubrité envers l'industrie chimique constituent le paroxysme de cette approche. L'optimisme envers ses vertus purificatrices et la croyance au progrès de l'industrie caractérisent bien la mentalité de ses membres sous la conduite, désormais, de Darcet.
- 12 A une "décennie" (1806-1817) de questions et d'encadrement de l'industrie, succède une période empreinte de certitudes envers les vertus de l'industrie, qui apporte la prospérité et dont les progrès techniques, appuyés sur les connaissances chimiques, doivent aussi guérir les nuisances qu'elle engendre. La stabilité remarquable des institutions de régulation durant cette période apporte les conditions de l'épanouissement d'une doctrine industrialiste cohérente.
- 13 La recherche d'amélioration des procédés s'impose et devient un leitmotiv du Conseil de salubrité dans les années 1820, qui repose son action sur la technique dans le traitement des nuisances industrielles. Suivant le type de nuisance et d'industrie, il s'agit de désinfecter, de ventiler, de condenser, de filtrer, de retenir ou de faire évacuer au loin les vapeurs, fumées et odeurs. Les prescriptions architecturales ou géographiques ne sont donc plus primordiales. Les hygiénistes conseillent l'entrepreneur ignorant, font modifier des procédés défectueux, et surtout élaborent un ensemble de préceptes visant à assainir tant l'intérieur des ateliers que le voisinage des fabriques insalubres. Au terme d'une décennie d'action, le bilan « sanitaire » est fortement nuancé. Beaucoup d'expériences d'assainissement ont échoué ou sont contrecarrées par des effets secondaires non anticipés. De nombreuses améliorations ne font bien souvent que déplacer le problème des nuisances et parfois de manière totalement imprévue. Mais l'optimisme l'emporte : les savants du Conseil de salubrité croient fondamentalement en l'industrie et en ses capacités curatives.
- 14 Quand il n'est pas possible de remédier par des moyens techniques aux nuisances de l'industrie, la seule solution est de les éloigner ou d'organiser des principes de bon voisinage par des dispositions architecturales ou topographiques. Jamais la logique géographique ne disparaît complètement dans la régulation des nuisances. Déjà dessinée sous l'Ancien Régime, la géographie de l'insalubrité industrielle se complexifie. Le Conseil de salubrité définit peu à peu sa vision urbaine et privilégie la concentration en quelques points "noirs". Le mouvement d'expulsion des nuisances en périphérie urbaine est l'un des éléments de cette ébauche de planification, mais la capitale dispose encore des interstices où l'industrie peut s'établir. Jusqu'à au moins 1830, Paris accueille encore plus d'industries et d'artisanats insalubres que toute la banlieue réunie. L'industrialisation de la banlieue accompagne donc celle de Paris, elle ne se réalise pas à son détriment. Par ailleurs, les cours d'eau sont le réceptacle des eaux usées des fabriques, une nuisance en forte progression dans les années 1820. Peu à peu, rares sont les zones qui échappent totalement à l'emprise industrielle.
- 15 Malgré une régulation fondée sur l'assainissement et la localisation des établissements insalubres, les nuisances artisanales et industrielles augmentent à Paris durant les années 1820, processus encouragé par le paradigme fondamental avancé par le Conseil de salubrité : le progrès de la société dépend de l'extension de l'industrie et cette dernière est un moyen d'assainir la ville, de la débarrasser en premier lieu de ses miasmes et de ses pratiques artisanales archaïques et routinières. Cette idéologie industrialiste lui permet de dénigrer les plaintes des citoyens liées à l'augmentation des nuisances. Par ailleurs, l'application du décret de 1810 tourne à l'avantage de l'industrie. L'investissement industriel, la nouveauté des

procédés, le marché, autant de facteurs économiques qui s'accoutument mal de la procédure administrative mise en place par le décret, longue et complexe. Peu à peu, cette nouvelle ville laborieuse devient aussi dangereuse. Aux nouvelles nuisances, comme le bruit et la poussière, s'ajoute, avec les machines à vapeur, les usines à gaz et les nombreux ateliers d'artifices ou de poudre fulminante, le danger de l'explosion.

16 Un véritable changement de paradigme s'est opéré entre 1770 et 1830. Le modèle de la police d'Ancien Régime, décrit en 1769 par Lemaire, commissaire de police qui fait détruire des fours à chaux ou des ateliers de distillation d'acide nitrique installés dans Paris, est en effet bien éloigné de celui défendu à la fin des années 1820 par Darcet et Parent-Duchâtelet, conseillers écoutés du préfet de police qui justifient jusqu'à la mauvaise foi la présence de l'industrie en ville, malgré ses nuisances. Au centre chronologique de cette mutation, la Révolution française a été un facteur accélérateur, mais n'en est pourtant pas au fondement. De part et d'autre de l'événement révolutionnaire perdure une tradition d'arbitrage administratif constante, de la Lieutenance générale de police au Conseil d'Etat. Par ailleurs, la mutation est déjà en germe sous l'Ancien Régime : l'expertise scientifique fondée sur la croyance au progrès de l'industrie et la poussée libérale contre les règlements protégeant des nuisances est perceptible dès le milieu des années 1770. Ce changement de paradigme, qui a mis cinquante ans à s'imposer, est aux sources de l'existence des pollutions industrielles contemporaines.

---

### ***Pour citer cet article***

#### Référence électronique

Thomas Le Roux, « Les nuisances artisanales et industrielles à Paris, 1770-1830. », *Revue d'histoire du XIXe siècle* [En ligne], Thèses et HDR soutenues, mis en ligne le 10 février 2009, Consulté le 10 février 2012. URL : <http://rh19.revues.org/index3836.html>

---

### ***Droits d'auteur***

Tous droits réservés

---

***Licence portant sur le document*** : Tous droits réservés

***Thèses et HDR dix-neuviémistes*** : 2007